

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 873

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NEKKI CHIADI

Date de naissance : 25/06/47

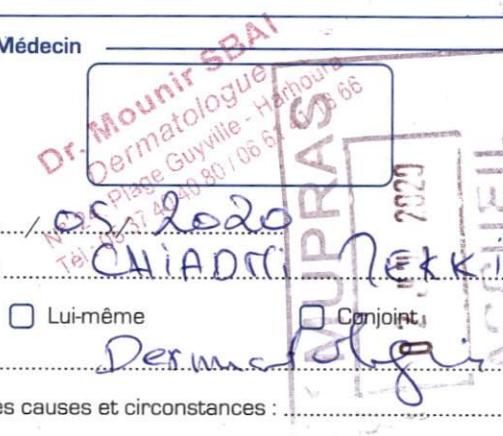
Adresse :

Tél. : Total des frais engagés :

Autres

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25/06/2020

Nom et prénom du malade : NEKKI CHIADI Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/05/2020	K	15	800 ds beit ent 10	Mounir Sbai Bermatologue 24, Plage Guyville - Haoura 37 40 40 80 06 141 18 66

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
Dr. Asmaa JEDDOU Médecin Spécialiste en Anatomie et Cytologie Pathologiques	20/05/2020	2545	60000

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mounir Sbai

Spécialiste en dermatologie

Dermatologie esthétique

Pathologie de l'ongle et cheveux

Laser Dermatologique

Ex. directeur de l'Hôpital Aïn Chok



الدكتور منير السباعي

أخصائي أمراض جلدية

أمراض الشعر والأظافر

ليزر

تجميل

مدير سابق بمستشفى عين الشق

Témara, le :

٢٥/١٢/٢٠٢٠

Note d'honoraires

Je soussigné, Dr Mounir SBAI déclare avoir reçu le

montant de تشریط قاتم دhs
..... 500 Dhs) de la part de M./Mme.....
Neelki Chouaib

de frais de chirurgie.

Dr. Mounir SBAI
Dermatologue
N° 24 Plage Guyville Harhoura
Tél : 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66

بعد مرور 15 يوماً عن التشخيص يؤدى عن كل استشارة

تجزئة دينيا رقم 24 شاطئ كيفيل الهرهورة - تمارا

Tél.: 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66 - E-mail: dermatologieharhoura@gmail.com

IF : 40264991 - CNSS : 8612170 - INPE : 101171403 - ICE : 001754182000052

Dr. Mounir Sbai

Spécialiste en dermatologie

Dermatologie esthétique

Pathologie de l'ongle et cheveux

Laser Dermatologique

Ex. directeur de l'Hôpital Aïn Chok



الدكتور منير السباعي

أخصائي أمراض جلدية

أمراض الشعر والأظافر

ليزر

تجميل

مدير سابق مستشفى عين الشق

2010572620

Harhoura, le :

Ordonnance

CHIADMI Mekki

1 - Dermagor Psocalm gel

toilette quotidienne bien rincer

2 - Isis Pharma Urelea 10

appliquer sur le corps

3 - Vitix gel

une fois par jour sur la tache blanche du visage

4 - Ureadin Rx 40

une fois par jour sur le scalp +

5 - Fucidine crème

deux fois par jour sur le doigt pendant 10 jours

Dr. Mounir SBAI
Dermatologue
N° 24, Plage Guyville - Harhoura
Tel: 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66

Dr. Mounir Sbai
Spécialiste en dermatologie
Dermatologie esthétique
Pathologie de l'ongle et cheveux
Laser Dermatologique
Ex. directeur de l'Hôpital Aïn Chok



الدكتور منير السباعي
أخصائي أمراض جلدية
أمراض الشعر والأظافر
ليزر
تجميل
مدير سابق بمستشفى عين الشق

Témara, le : 25/05/2020

Compte rendu chirurgical

Je soussigné, Dr Mounir SBAI certifie avoir réalisé
un acte chirurgical côté K..... et qui consiste
en ¹⁵ Biopsie cutanée.....
..... sous anesthésie locale



CHIADRI NEKKI

Dr. Mounir SBAI
Dermatologue
N° 24, Plage Guyville - Harhoura
Tél : 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66

بعد مرور 15 يوما عن التشخيص يؤدي عن كل استشارة

تجزئة دينيا رقم 24 شاطئ كيفيل الهرهورة - مارادا - Témara

Tél.: 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66 - E-mail: dermatologieharhoura@gmail.com

IF : 40264991 - CNSS : 8612170 - INPE : 101171403 - ICE : 001754182000052

Dr. Mounir Sbai

Spécialiste en dermatologie

Dermatologie esthétique

Pathologie de l'ongle et cheveux

Laser Dermatologique

Ex. directeur de l'Hôpital Aïn Chok



الدكتور منير السباعي

أخصائي أمراض جلدية

أمراض الشعر والأظافر

ليزر

تجميل

مدير سابق بمستشفى عين الشق

30/05/2020

Harhoura, le :

Ordonnance

CHIADMI Mekki

**1 - Cetaphil écran
avant exposition solaire**

Dr. Mounir SBAI

Dermatologue

N° 24 Plage Guyville - Harhoura

Tél.: 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66

تجزئة دينيا رقم 24 شاطئ كيفيل الهرهورة - تمارة

Tél.: 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66 - E-mail: dermatologieharhoura@gmail.com

IF : 40264991 - CNSS : 8612170 - INPE : 101171403 - ICE : 001754182000052

CABINET D'ANATOMIE-CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES TEMARA

Temara MAll, Résidence Ilham3, IMM A
05 37 58 59 60

F A C T U R E

Date : 30/05/2020

Date demande 20/05/2020

Numéro : 120 000 577

Nom patient MEKKI CHIADMI

HE2020005

PAYANT

Examens	Prix
BIOPSIE CUTANÉE	
Cotation : P0545	Montant facture 600,00
<i>Arrêtée la présente facture à la somme :</i> SIX CENTS DIRHAMS	

Ouverture de Lundi à Vendredi de 8h30 ----18h30// Samedi de 8h30--13h

Dr. Asmaa MIKOU
Médecin Spécialiste en Anatomie
et Cytologie Pathologiques

INPE:101236602

IF : 34474725
ICE : 002269984000076

CABINET D'ANATOMIE &
CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES TEMARA

Dr. Asmaa MIKOU

Médecin Spécialiste en Anatomie
et Cytologie Pathologiques

Diplômée en Dermatopathologie de l'Université Paris XII



عيادة طبية للتشريح
المرضى الدقيق تمارة

د. أسماء ميكو

طبيبة متخصصة في التشريح المرضي

وعلم الخلايا

خرابطة في الباثولوجيا الجلدية من جامعة باريس XII

NOM & PRÉNOM : Mr MEKKI CHIADMI
DOCTEUR : MOUNIR SBAI
CODE PATIENT : 20E20-005
DATE : 21/05/2020
AGE : ans
N/REF : HE2020005

Duplicate

Renseignements cliniques : kératose d'allure actinique du scalp récidivante.

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Macroscopie

Reçu un fragment cutané pesant 1g et mesurant 1x0.5x0.4 cm centré par une lésion brunâtre mesurant 0.7x0.3 cm avec une marge allant de 0mm à 2mm.

Microscopie

L'étude histologique montre une prolifération épithéliale malpighienne à développement exophytique et à surface hyperkératosique enserrent de nombreuses spores mycosiques. Elle est constituée de petites cellules basaloïdes, au noyau régulier et au cytoplasme réduit.

Elle renferme également des globes de kératine et des tunnels cornés qui sont des expansions de l'hyperkératose de surface de type orthokératosique et parakératosique. Le derme sous-jacent est siège d'un infiltrat inflammatoire mononucléé. Il est constitué de lymphohistiocytes et de quelques polynucléaires neutrophiles. Il montre par ailleurs, des dommages actiniques.

Les limites d'exérèse sont saines.

CONCLUSION

-Kératose séborrhéique irritée par spores mycosiques.

-Absence de signe de malignité.

Dr A. MIKOU

[Signature]